

le 23 mai 2015

En original et recommandé aux **Membres du Conseil Fédéral, pour adresse :**
Palais Fédéral
3000 Bern

A l'attention de

Mme Simonetta SOMMARUGA, Présidente et Cheffe du Dépt de Justice et Police (DFJP)

M. Johann SCHNEIDER-AMMANN, vice-Président et Chef du Dépt de l'Economie (DEFR)

M. Alain BERSET, Chef du Dépt de l'Intérieur (DFI)

Didier BURKHALTER, Chef du Dépt des Affaires étrangères (DFAE)

Mme Doris LEUTHARD, Cheffe du Dépt des Transports et de l'Energie (DETEC)

M. Ueli MAURER, Chef du Dépt de la Défense et protection de la population (DDPS)

Mme Eveline WIDMER-SCHLUMPF, Cheffe du Dépt des Finances (DFF)

**Objet : Requêtes urgentes en fonction de la page 55 du document annexé « Franc-Maçonnerie
L'Etat de Droit en péril »**

Madame la Présidente,
Madame la Conseillère fédérale, Monsieur le Conseiller fédéral,

La Constitution Fédérale vous a institués « **Autorité directoriale et exécutive suprême** de la Confédération » au sens de l'Art. 174 Cst.

Vous êtes institutionnellement nommés pour prendre les mesures utiles pour préserver la sécurité intérieure et extérieure du Pays au sens de l'Art. 185 Cst à l'encontre des dangers extérieurs ou de ceux qui agissent au sein même de l'Etat, comme c'est actuellement le cas de l'Organisation Franc-Maçonne et des Clubs de services qui y sont liés.

Les condensés des dossiers détaillés dans le document joint démontrent sans doute possible que l'appareil judiciaire dont vous êtes les garants, trahit aujourd'hui les buts qui lui ont été confiés en raison de l'appartenance des membres du Pouvoir judiciaire à une organisation anticonstitutionnelle.

Nous ne sommes pas dupes et sommes certains que vous faites partie intégrante de ladite organisation, mais quoi qu'il en soit, vous représentez l'Autorité directoriale et exécutive suprême » qui a seule le pouvoir de mettre un terme aux violations du Droit Constitutionnel.

Deux possibilités s'offrent dès lors à vous :

1. Vous assumez le Devoir de votre fonction et accédez à nos requêtes détaillées en page 55 de notre motivation dans la brochure « Franc-Maçonnerie – Pouvoirs politique, judiciaire et la Presse pris en otage – Etat de Droit et Démocratie en danger.
2. Vous ignorez nos requêtes et serez les fossoyeurs de la Suisse en ayant contribué à la responsabilité insurmontable que vous aurez engagée par votre Omerta, laxisme et complicité au sein de la Secte à laquelle vous êtes obéissants.

Les procédures qu'ont engagées les membres criminels de votre Secte ne nous permettent plus des élucubrations infinies et l'heure est aujourd'hui au règlement des situations.

C'est pourquoi nous sollicitons une réunion avec le Conseil Fédéral incorpore pour convenir ensemble de la stratégie à adopter afin de rétablir la situation dans les meilleures conditions pour l'intérêt du Peuple suisse en faveur duquel vous êtes censés défendre les intérêts. Nous tenons juste au passage à vous signaler que tout faux pas de votre part pourrait conduire à la cessation de paiement de la Confédération Helvétique, tant la responsabilité que vous aurez engagée sera importante.

Soyez assurés que nous ne tolérerons pas impunément que vous continuiez à nous démontrer votre mépris par une absence de réponse à nos démarches de Victimes de votre Secte anticonstitutionnelle. Il en coûterait en finalité des centaines de milliards à charge de la Confédération, compte tenu de l'enjeu financier en cause. **Affaire FERRAYÉ**

Nous attendons donc une invitation de votre part dans les meilleurs délais afin de trouver l'issue la meilleure en faveur du Peuple suisse, dans le respect de nos Droits et de nos intérêts en jeu.

Veillez croire, Madame la Présidente, Madame la Conseillère fédérale, Monsieur le Conseiller fédéral, en l'expression de nos sentiments respectueux.

Daniel Conus

Marc-Etienne Burdet